

247	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et bâtiments temporaires et loyers	10,484,577 00
248	Pour pourvoir au paiement des dépenses, frais juridiques, remboursements et gratifications à la suite de saisies et d'accusations de contravention aux lois des douanes ou de l'accise	300,000 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

249	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des emplois et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces emplois et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite Loi	1,192,159 00
250	Inspection et vérification internes	483,268 00
251	Bureaux de district	13,591,346 00

DIVERS

252	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte	15,000 00
-----	--	-----------

GÉNÉRALITÉS

	Office national du film (y compris le Bureau de la cinématographie)—	
253	Administration générale	183,166 00
254	Administration des Services techniques	135,708 00
255	Production de films, y compris le pouvoir de subventionner temporairement le travail accompli, dans l'intérêt public, pour d'autres autorités publiques ou d'autres agences	766,000 00
256	Distribution de films	862,000 00
257	Production et distribution d'autres matières d'illustration	132,000 00
258	Contrôle des économies de bureau de l'Administration— Administration	10,648 00
	Poste à ondes courtes de Radio-Canada—	
259	Entretien et exploitation	1,424,241 00
260	Immobilisation	23,500 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT

804	Administration générale, et le pouvoir de créer des positions et de faire des nominations, dans la Division, nonobstant ce qui figure dans la Loi du service civil et lesdites positions créées et ledit personnel nommé sont, par ces présentes, complètement exclus de l'application de ladite Loi —Crédit supplémentaire	336,119 00
805	Inspection et vérification internes—Crédit supplémentaire	259,605 00
806	Bureaux régionaux—Crédit supplémentaire	1,111,255 00

GÉNÉRALITÉS

	Office national du film, y compris le Bureau cinématographique—	
807	Distribution de films—Crédit supplémentaire	30,000 00
808	Société Radio-Canada—Poste à ondes courtes—Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire	144,018 80
809	Immobilisations—Crédit supplémentaire	91,200 00